



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 132-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.226

Déposée le : 14.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Blum (Melchnau, PS) (porte-parole)
Saïd (Biel/Bienne, PS)
Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)
Ali-Oesch (Thun, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Situation du personnel dans les écoles

De nombreux postes vacants dans l'enseignement ne seront pas pourvus d'ici la prochaine rentrée scolaire d'août 2022 et le nombre de postes occupés par du personnel non formé augmente sensiblement. Cela engendre une importante surcharge de travail pour les directrices et directeurs d'établissements scolaires et la qualité de l'enseignement n'est pas toujours au rendez-vous. La pénurie de personnel qualifié affaiblit l'ensemble du système scolaire et les possibilités d'intervention en cas de situations complexes ou de manière individuelle auprès de certains élèves sont fortement limitées.

Selon de récents articles publiés dans la presse, les traitements perçus par le corps enseignant du canton de Berne font pâle figure comparés à ceux des autres cantons. Sur l'échiquier international des dépenses globales pour l'école obligatoire depuis 2005, celles de la Suisse ont d'abord diminué, puis stagné, alors que le nombre d'élèves a augmenté.

Cette situation soulève bien des interrogations.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. À quel niveau la pénurie de personnel enseignant est-elle le plus marquée (école primaire, secondaire I, secondaire II) ?
2. Combien de postes sont actuellement occupés par des personnes sans formation pédagogique ? À combien se montait ce chiffre il y a un an ?
3. Combien de postes sont actuellement occupés par des personnes qui ne disposent pas de la formation spécialisée exigée (enseignement spécialisé, enseignement de discipline,

etc.) ? Combien de postes ne seront pas pourvus en août 2022 et combien de leçons ne seront pas assurées en logopédie et enseignement spécialisé ?

4. Les salaires du corps enseignant, en particulier des écoles primaires et secondaires I, dans le canton de Berne sont plus bas que dans les cantons voisins de Soleure et d'Argovie. C'est donc en Haute-Argovie, dans la partie nord du Mittelland et dans le Seeland que l'émigration des enseignantes et enseignants du canton de Berne vers les cantons limitrophes devrait se faire surtout ressentir. Dans ces régions, la pénurie de personnel serait donc la plus prononcée. Sur quelles données statistiques ces conclusions sont-elles basées ?
5. La pénurie de personnel enseignant peut peser très lourd sur l'école et l'ensemble du corps enseignant. Les possibilités d'apaisement en cas situation problématique dans les classes exigeantes ou avec certains élèves diminuent de manière significative. Cette charge supplémentaire peut conduire au surmenage et au burnout. La réponse à l'interpellation 072-2021 « État de santé du corps enseignant à l'école obligatoire et prévention » fournit des données statistiques sur ce sujet. Une augmentation des cas a-t-elle été constatée depuis l'année dernière ? Quel est le taux d'absentéisme par rapport aux autres cantons ?
6. Quelles mesures le Conseil-exécutif compte-t-il prendre pour redorer le blason de l'école afin de conserver ses forces vives et d'augmenter son effectif d'enseignantes et d'enseignants ?
7. Quelles mesures le Conseil-exécutif compte-t-il prendre pour diminuer la charge de travail du corps enseignant en constante augmentation depuis des années et pour améliorer ses conditions de travail ?
8. Quelle serait la charge financière supplémentaire du canton si les salaires du corps enseignant des écoles primaires et secondaires I augmentaient de 5 % (en sus de la progression individuelle du traitement en fonction de l'expérience professionnelle).

Destinataire
– Grand Conseil